

Directeur Xavier FERNANDEZ
☎ (33) 04 92 07 64 69
Email xavier.fernandez@unice.fr

Nice, le 05/12/16

Objet : Taxe d'apprentissage 2017- Salaire 2016

Madame, Monsieur,

Le Département de Chimie est habilité par la Préfecture des Alpes-Maritimes, depuis novembre 1993, à percevoir la taxe d'apprentissage versée au titre **du barème « cadres moyens et supérieurs »**. Il fédère toutes les actions de formation et d'enseignement pour la discipline « Chimie ».

Depuis plusieurs années, il a été créé un enseignement à finalité professionnelle : le Master 2 Professionnel Chimie Formulation – Analyse – Qualité (Master 2 Pro. FOQUAL) en apprentissage.

L'aide des industriels, des fabricants de matériel analytique, des Chambres de Commerce, grâce aux versements de la **Taxe d'Apprentissage**, nous a permis de financer de nouveaux équipements nécessaires à la formation de nos étudiants.

Actuellement notre département possède des salles de Travaux Pratiques en Chimie Analytique et Formulation, à la pointe de l'instrumentation qui permettent de former nos étudiants aux techniques les plus modernes. Les entreprises apprécient le sérieux de notre enseignement en adéquation avec leurs attentes et nous renouvellent leur confiance en accueillant chaque année des étudiants en qualité d'apprentis.

La Taxe d'apprentissage que vous nous attribuerez est notre unique source de revenu. Cette année, elle sera investie dans la réhabilitation d'une salle d'enseignement spécifique à la formation et nous permettra de prendre en charge les prestations d'enseignements et le financement de frais pédagogiques (achat d'ouvrages / frais de formations / consommable et matériel pour les Travaux pratiques) inhérents à notre formation à destination de nos étudiants.

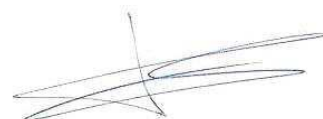
Pour que vous puissiez nous apporter votre aide, nous vous proposons de verser cette taxe d'apprentissage selon votre choix :

- Au CFA Epure Méditerranée qui est habilité à collecter le quota et le hors quota,
- A l'université de Nice Sophia Antipolis- Département de chimie pour le hors quota

Il est de la plus haute importance de mentionner que ce versement est attribué au Master 2 FOQUAL. Merci de nous retourner le bordereau de versement qui nous sert de traçabilité et qui nous permettra de gagner un temps précieux.

Je vous remercie par avance, et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur,
Xavier FERNANDEZ





L'Université Nice Sophia Antipolis

« PASSERELLE VERS LE SAVOIR, L'INNOVATION ET L'EMPLOI »



Master FOQUAL

MASTER 2 Professionnel Chimie Formulation, Analyse, Qualité FOQUAL

UFR Science, Département de Chimie

Xavier FERNANDEZ

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS :

MAIL : foqual@unice.fr - Tél : 04 92 07 64 69

<http://www.master-foqual-unice.fr/>

CAMPAGNE 2017 DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Versez votre taxe d'apprentissage au Master 2 Professionnel Chimie Formulation, Analyse, Qualité (FOQUAL)



Le Master 2 Professionnel Chimie Formulation, Analyse, Qualité (FOQUAL) accueille des étudiants aux **profils variés**, désireux d'acquérir une spécialisation professionnelle dans les domaines de l'analyse chimique, de la formulation et de la qualité dans les industries de la pharmacie/parapharmacie, des produits vétérinaires, de l'agroalimentaire, de l'environnement, des cosmétiques, et arômes & parfums.



La formation se déroule en alternance université/stage en entreprise. Le volume annuel d'enseignement à l'université est de 600 heures partagées entre cours, TD, TP et projets tutorés. L'enseignement est assuré à parts égales par des intervenants universitaires et industriels. Les stages sont proposés par la formation lors du recrutement des étudiants.



Après une expérience professionnelle obligatoire de 1 an en alternance, destinée à rendre opérationnels les acquis de la formation, voici quelques-uns des métiers vers lesquels s'orientent nos diplômés :

- Ingénieur chimiste (analyse, formulation)
- Assistant, responsable qualité et/ou réglementaire
- Chef de projet
- Auditeur

POURQUOI APPORTER VOTRE SOUTIEN AU MASTER 2 PROFESSIONNEL CHIMIE FOQUAL ?

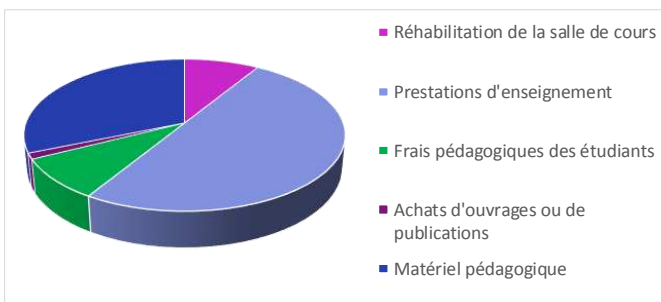
Le mot du responsable pédagogique du diplôme : Pr. X. Fernandez



La qualité de notre formation dépend essentiellement de nos innovations **pédagogiques**, de la qualité de nos équipes **d'enseignants** et de nos **infrastructures**.

Le versement de la taxe d'apprentissage est un moyen pour les entreprises de développer leur **présence dans la formation**, de renforcer leurs échanges avec les étudiants et l'équipe pédagogique (participation à l'enseignement, stages, études et projets variés...).

**Utilisation de la taxe d'apprentissage
en 2016 :**



**Quelques-uns de nos projets pour
2017 :**

- Logiciel de formulation et réglementation cosmétique
- Prestations d'enseignement
- Achats d'ouvrages ou de publications
- Consommables et matériel de laboratoire

La Taxe d'apprentissage (TA) : informations pratiques

Ce document de synthèse a pour objectif de vous informer sur la TA et ses différentes répartitions. Ces taxes sont source de financement pour assurer une formation de qualité pour vos apprentis et futurs collaborateurs. Il est donc primordial de les diriger vers le Master FOQUAL si vous souhaitez nous soutenir.

Répartitions de la TA

Article de loi correspondant

QUOTA

Part qui doit être versée aux formations par apprentissage (26 % de la TA).

ELLE DOIT EN PRIORITE CONTRIBUER AU FINANCEMENT DE LA FORMATION DU CFA OU EST INSCRIT L'APPRENTI A HAUTEUR DU COUT REEL DE LA FORMATION (6 207,37 €), DANS LA LIMITE DES FONDS DISPONIBLES SUR LEUR QUOTA.

En cas de pluralité d'apprentis et d'un quota d'apprentissage disponible inférieur au coût de la formation, le versement est proratisé en fonction du nombre d'apprentis.

Articles L6241-4 et suivants du Code du travail

HORS QUOTA

Part qui peut être versée à toute formation habilitée (23 % de la TA).

Les formations en apprentissage peuvent toutefois bénéficier du hors quota, sous certaines conditions. Les entreprises peuvent ainsi accorder des subventions aux CFA et SA au titre du hors quota, lorsque le montant déjà versé, au titre du concours obligatoire, est inférieur au coût de la formation suivie par le jeune.

Articles L6241-2 et L6241-8 et suivants du Code du travail

CSA : Contribution supplémentaire à l'apprentissage

Dépend du nombre d'apprentis, contrats de professionnalisation, VIE et CIFRE par rapport au nombre d'employés

Le produit de la CSA est affecté aux CFA et sections d'apprentissage(SA), selon les modalités définies par les textes de loi.

Article 1609 quinquies du code général des impôts

Les entreprises assujetties à la CSA s'en acquittent à l'occasion du versement de la taxe d'apprentissage auprès de l'OCTA de leur choix.

Article L6242-3-1 du Code du travail

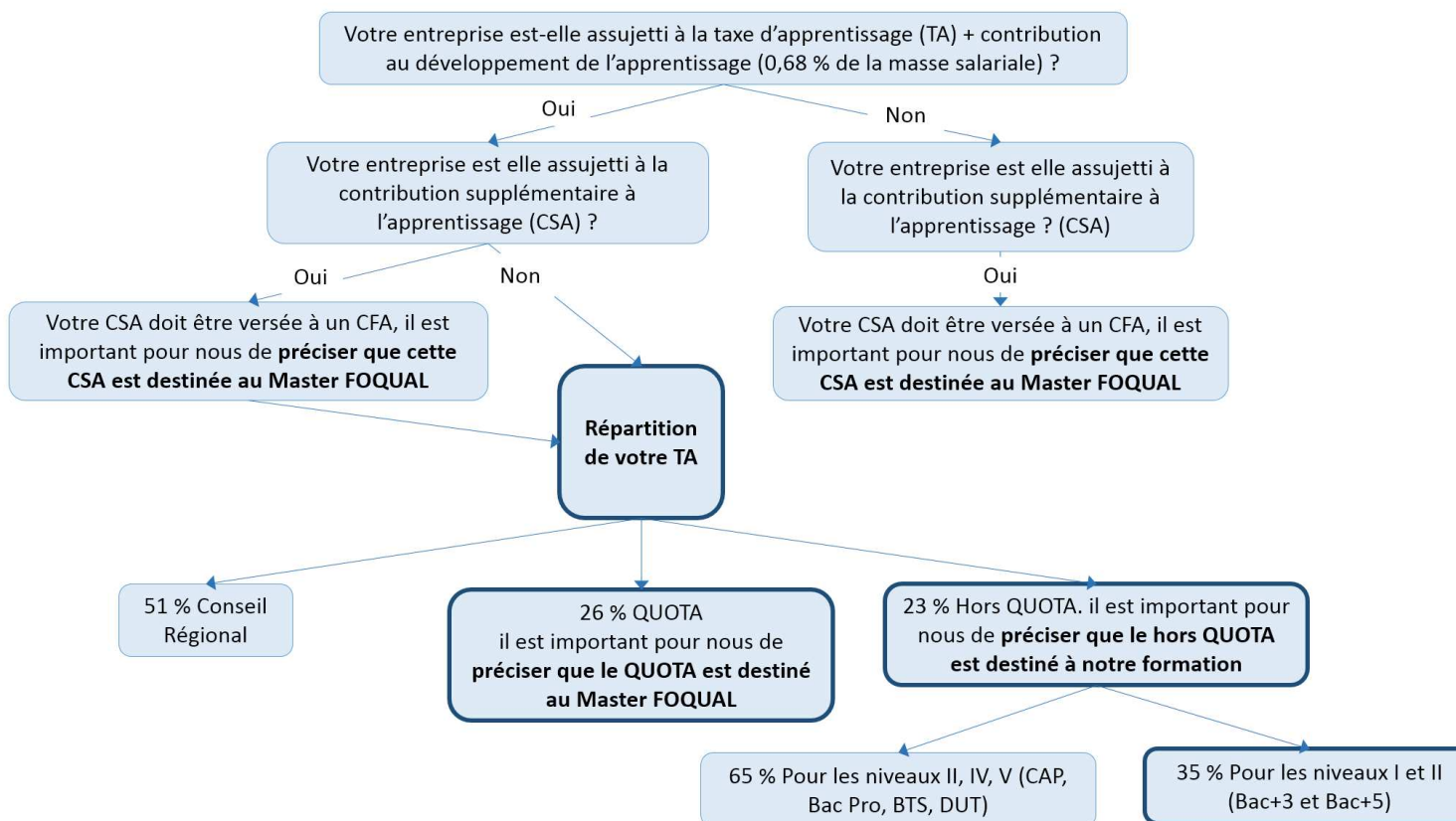
Le Master FOQUAL est habilité à recevoir ces trois parts de la TA

- Dans le cas où vous avez accueilli un apprenti du FOQUAL cette année, il est donc obligatoire de reverser le quota à notre formation. Nous vous invitons également à diriger votre hors quota et éventuellement votre CSA également pour le Master FOQUAL.
- Dans le cas où vous n'avez pas accueilli d'apprenti du FOQUAL mais que vous souhaitez soutenir nos actions, il est possible de diriger votre quota, votre hors quota et votre CSA vers le Master FOQUAL. Le versement de la CSA et de la TA doit être effectué avant le 1^{er} mars.



Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

Décret n° 2014-986 du 29 août 2014 relatif aux conditions d'habilitation à collecter les versements des entreprises donnant lieu à exonération de la taxe d'apprentissage et à les reverser et Décret n° 2014-985 du 28 août 2014 relatif aux modalités d'affectation des fonds de la taxe d'apprentissage





BULLETIN DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2017 (SALAIRES 2016)



Afin de tracer au mieux votre TA et avoir une preuve de votre versement - merci de compléter ce bordereau et nous le retourner par mail foqual@unice.fr avant le 28/02/17.

Nom ou cachet de votre Entreprise :

SOMME TOTALE ADRESSÉE : au Master FOQUAL

Nom de la personne à contacter dans l'entreprise :

Tél. :

Mail :